

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 février 2021 - 19H00

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BOSQUET Laurence, BUFFARD Frédérique, BRUNET David.

Absents excusés : MM. ANTUNES Fernand (procuration à Mme COURTADON), MOREAUX Jacques (procuration à Mme MEGE), ROSSIGNOL Alexis (procuration à M. MANUBY), EL MANDILI Amel (procuration à M. MASSON), Mme FALKENAU Carole

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Délégations données au Maire
- Point crise sanitaire
- Travaux
- Affaires administratives et financières
- Affaires foncières
- Santé
- Assainissement
- Syndicats
- Communauté de Communes CSM
- Questions diverses

Le compte-rendu du Conseil municipal du 26 janvier 2021 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité. Celui du 09 février 2021 sera proposé à la prochaine réunion.

Madame Isabelle Mège est désignée secrétaire de séance.

Le Maire demande au Conseil municipal de se réunir à huis clos suite à la crise sanitaire, cette décision est de fait car le couvre-feu est prévu à 18 heures par le gouvernement.

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE :

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

- YANNICK MAY : Installation mitigeur thermostatique école maternelle : 304.80 €
- BESTPUB : Porte-clefs en bois pour la communication de la commune : 252 €
- GAZ TECHNIQUE DE BEAUMONT : Réparation extracteur de fumées MDJ : 615.60 €
- GAZ TECHNIQUE DE BEAUMONT : Réparation électrovanne aux préfas : 387.37 €
- ACTIV ADIS : Cartes de vœux : 433.56 €
- GOODICOM : Sacs en tissu : 437.90 €
- VACHER : Pièces pour broyeur et tracteur : 974.48 €
- MAIA : Pièces pour tracto : 560.33 €

POINT CRISE SANITAIRE :

Vaccination : Commune

Les points de vaccination pour les Combrailles sont situés dans les maisons de santé de St Eloy-Les-Mines et de Pontgibaud. Il semblerait qu'un approvisionnement plus important en vaccins se fasse dans les prochains jours. Un flyer sera distribué aux personnes âgées pour leur donner des renseignements sur les centres de vaccination et la possibilité de se faire vacciner, si elles le souhaitent. Comme il avait été indiqué lors du dernier Conseil, la Commune souhaite faciliter la vaccination des habitants. Ainsi, le Maire a inscrit la Commune auprès du Préfet et du Président du SMADC pour une journée de vaccination sur place.

TRAVAUX :

- Nouvelle Mairie :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure retenue pour la maîtrise d'œuvre en vue de retenir un cabinet d'architectes pour la réhabilitation d'un bâtiment pour une transformation en une nouvelle mairie.

Le classement est établi en tenant compte du cahier des charges sur la base des critères du règlement de consultation pour désigner le candidat.

Le choix de la Commission d'appel d'offres s'est porté sur le cabinet Morpho Architectes qui a présenté une offre financière avantageuse et un mémoire détaillé de réhabilitation du bâtiment existant.

Le Conseil municipal l'a validé lors de la réunion du 09 février 2021. Les courriers ont été envoyés aux cabinets non retenus. Deux candidats ont demandé justification du classement. Le courrier sera adressé au lauréat le cabinet Morpho pour signature de l'acte d'engagement. Un rendez-vous est programmé le mercredi 03 mars à 11 heures.

- Ecole maternelle :

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la Région AURA et de la Sous-Préfecture indiquant que le dossier de rénovation de l'école maternelle a bien été enregistré dans leurs services pour obtenir les subventions dans le cadre du plan de relance pour la Région et la DETR pour l'Etat.

- Réhabilitation de la Gendarmerie :

Des travaux de réhabilitation de la gendarmerie sont nécessaires. Le Maire rappelle la réunion intervenue en fin d'année dernière qui a permis de déterminer un programme de travaux à réaliser pour rénover le bâtiment et le remettre aux normes de sécurité. Il mentionne que les travaux doivent être exécutés par la Commune propriétaire du bâtiment. Une aide financière sera versée annuellement par le Groupement de Gendarmerie à la Commune pour rembourser en partie les travaux. Les travaux étant importants, une procédure sera lancée pour engager un bureau d'études. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

- Abribus :

Une commande de six abribus a été faite au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes désormais compétent en matière de transports. Ils vont remplacer ceux situés sur l'Avenue du Plan d'Eau. Un accord a été donné. Les emplacements ont été déterminés. Ils nécessiteront une plate-forme en béton réalisée par les services techniques communaux. Ces travaux seront exécutés dans le courant du mois de mars.

- La Brousse :

Une seconde réunion s'est tenue le 16 février sur le terrain avec le Maire, l'Adjoint à la voirie et un groupe d'habitants concernant les problèmes de vitesse et de sécurité dans la traverse du village de la Brousse. Il a été proposé d'étudier l'ensemble de la sécurité du village qui concerne le ralentissement des deux entrées de la Brousse, la possibilité d'un sens unique dans le centre du village, un sens unique autour des cités, un stop à l'intersection à proximité de la carrosserie. Des aménagements temporaires seront installés afin de tester l'efficacité du système en vue de réaliser des travaux définitifs.

- Tracteur des services techniques :

Des devis ont été demandés pour réparer une panne mécanique du tracteur acquis en 2013. Après expertise et devis, il s'avère que le moteur doit être changé. Le coût estimatif est de 22 188.65 € TTC, renégocié à 20 806.96 € TTC, à prévoir au budget.

AFFAIRES FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES :**- Budget 2021 :**

La commission n° 1 sera réunie courant mars afin de préparer le budget de fonctionnement prévisionnel 2021. Les projets seront intégrés dans le budget d'investissement.

- La Poste :

Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de transformation du bureau de Poste en agence postale communale. En juin 2015, la Commune a signé une convention avec la Poste afin de garder une ouverture au public assez conséquente. En effet, en 2014 les horaires d'ouverture devaient être ramenés de 27 heures à 18 heures pour trois ans, puis de 18 heures à 12 heures de 2017 à 2020. Les conventions tripartites d'ouverture horaires des postes sont effectives pour 3 ans. La signature d'une autre convention mise en place entre les deux parties, La Poste et la Commune, a permis de conserver une amplitude d'ouverture au public de 25 heures en 2015 puis de 24 heures depuis 2018 et ce pendant 7 ans. La convention arrivant à son terme, le Conseil municipal doit se prononcer sur le passage de La Poste en agence postale gérée par la Commune ou pour le maintien de La Poste actuelle. Cependant, si La Poste est maintenue dans sa forme actuelle, les horaires d'ouverture des bureaux au public seront réduits à 12 heures hebdomadaires.

De plus, il est à noter que l'activité des bureaux de poste est en net fléchissement depuis une décennie en raison notamment du passage au numérique. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour lancer la procédure de passage en agence postale communale, avec aménagement du bureau. La date effective sera discutée avec les responsables de La Poste.

AFFAIRES FONCIERES :**- DIA :**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité moins une abstention : Mme Hélène COURTADON qui ne prend pas part au vote en raison de son lien de parenté avec les vendeurs, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la propriété suivante : AO 310 au prix de 1 400 €.

- Convention de gardiennage avec l'EPF-Smaf :

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a confié à l'EPF-SMAF AUVERGNE l'acquisition des parcelles cadastrées AY 587-588, situées Rue des Fades, dans le cadre du projet de construction d'un nouvel EHPAD par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge. Ce terrain sera ensuite rétrocédé à la Commune qui le cédera à la Communauté de Communes gratuitement. Les travaux doivent débuter au 2^{ème} semestre 2021 jusqu'en 2023. Il donne lecture du projet de convention de gardiennage pour permettre à la Commune de prendre possession, à titre transitoire, des biens mis à sa disposition gratuite et immédiate, pendant toute la durée de la présente convention, pour la construction de l'EHPAD. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

SANTE :**- Réflexologue :**

Le Maire a reçu une personne qui souhaite pratiquer la réflexologie. Une visite d'un local au 1^{er} étage du bâtiment où se trouve l'Office de Tourisme lui a été proposée car elle souhaite faire des consultations deux jours par semaine. Après une mise à disposition éventuelle d'un mois, le Conseil municipal fixerait un tarif de location des locaux.

- Maison de santé :

Une réunion s'est tenue vendredi dernier avec les professionnels de santé, Madame Marie-Pierre Condat du service Santé du SMADC et les élus municipaux. Il a été question de la création d'une maison de santé sur le parking à l'entrée du bourg. La réunion avait pour but de définir les besoins des professionnels (surfaces des cabinets, parties communes...).

Il a été décidé que les professionnels affinent leurs besoins, le nombre de praticiens prévus afin d'établir un cahier des charges et un planning d'exécution.

23 février 2021

ASSAINISSEMENT :**- STEP de Tournobert :**

- La phase de 10 semaines d'essais en cours depuis le 12 novembre dernier se termine le 22 Février pour la filière eau. Une convention a été demandée à la SEMERAP pour la prise en compte des frais supplémentaires d'exploitation par rapport à l'ancienne station : coût de l'énergie (environ 15 000 € / an), main d'œuvre (passage de 1h par semaine à 4h pour la filière eau seule, puis à 8 h par semaine pour les filières eau + boues), provisions pour remplacement de matériels si besoin. Une réponse est attendue en début de semaine prochaine.

- Les travaux concernant la mise en place de la « filière boues » sont en cours par l'entreprise COUDERT (création des casiers), mais ils ont été retardés par la météo puis le covid au sein du personnel de l'entreprise.

- Un devis pour l'aménagement du bassin d'orage (non prévu dans le projet initial) : drainage pour éviter les infiltrations d'eau, aménagement du fond du bassin, amenée d'eau au poste de refoulement d'un montant total de 10 465 € HT est en attente.

- Le plan d'épandage doit être refait pour permettre l'épandage des boues lorsque ce sera possible. Le Conseil municipal a donné son accord lors de la réunion du 22 décembre 2020. Une demande de subvention a été adressée au Conseil Départemental pour un devis de SUEZ de 3 730 €, subventionnable à hauteur de 30%. En attente également.

- Sur le site du Chauffier la remontée des boues liquides vers la lagune de Tournobert est opérationnelle, mais la présence de lingettes et autres produits fibreux jetés dans les toilettes perturbe le bon fonctionnement du poste de relevage : un devis pour la mise en place d'un dégrilleur automatique d'un montant de 25 450 € HT n'a pas été validé pour le moment.

Une information sera faite aux habitants de la commune concernant les lingettes et autres matériaux fibreux qui ne doivent pas être jetés dans les toilettes !

- Tranche conditionnelle 2021/2022 :

L'agence de l'Eau du bassin Loire-Bretagne ne subventionne pas les travaux dits ponctuels pour les communes qui ne sont pas classées ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

Donc seules les parties concernant Les Combes (76 000 €) et Le Boucheix (13 000 €) restent subventionnables à 30 %. Une demande de subvention a été adressée au Conseil départemental pour 20 %. La partie de réseau située entre Le Boucheix et les Combes va être curée et inspectée par la SEMERAP (présence importante d'eaux pluviales) mardi 23 Février.

Pour envisager d'autres travaux en 2021/2022 et en particulier la remontée de la station du camping de Comps vers la STEP de Tournobert, une actualisation de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement de 2014 doit être réalisée. L'agence de l' Eau demande une étude complète sur toute la commune : proposition de C2EA de 37 450 € HT, validée en Conseil municipal le 22 Décembre dernier (le cahier des charges est en cours de réalisation).

Lancement et organisation des travaux à valider pour 2021/2022 en fonction de l'orientation prise par rapport à la décision pour la gestion de l'assainissement de la commune.

Plusieurs options sont possibles et sont à l'étude : nouveau contrat d'affermage avec la SEMERAP, prestations de service, transfert de compétences vers Sioule & Morge.

SYNDICATS :**- SICTOM :**

Une réunion de la commission travaux du SICTOM s'est tenue mercredi 17 février à Pontgibaud sur les besoins en aménagement et de sécurité dans les déchèteries. Pour la déchèterie des Ancizes-Comps, il est envisagé des travaux de mise aux normes et de sécurisation aux abords des containers vers les quais. Il est prévu également d'étudier un système de sécurité et d'alarme pour les intrusions qui deviennent fréquentes. Il est prévu d'agrandir la plate-forme de broyat en bas de la déchèterie, ainsi que la mise en place d'un point d'eau. Une campagne d'achat de nouveaux containers sera lancée.

21H10 : Arrivée de M. Alexis ROSSIGNOL.

- SIRB :

Le Maire a reçu le Président du SIRB M. Philippe Bricheux avec les délégués de la Commune des Ancizes-Comps concernant les difficultés financières et l'avenir du SIRB. Un échange constructif s'est engagé sur les finances, le tourisme dans les Combrailles et les actions à mettre en place pour faire connaître notre région et attirer les touristes sur notre territoire. Il ressort de l'entretien un déficit de fonctionnement de l'ordre de 400 000 € pour le budget du SIRB. Après avoir fait un état financier pour l'année 2021, le Président du SIRB sollicite un montant d'aide à hauteur de 200 000 € réparti sur les 11 collectivités adhérentes.

Le Maire a pris acte de la demande, il a signifié aux représentants du SIRB que les budgets sont compliqués à équilibrer pour les communes. Il souhaite informer les élus municipaux de cette demande. Ce dossier sera traité lors de l'élaboration du budget

COMMUNAUTE DE COMMUNES COMBRILLES SIOULE ET MORGE :

- Projet de territoire :

Plusieurs réunions ont eu lieu en janvier sur le projet de territoire de la Communauté de Communes CSM. Des ateliers participatifs avec des élus de chaque commune se sont mis en place dans les différentes branches de compétence avec pour objectif de bâtir le plan d'actions de la Communauté de Communes pour les 5 années à venir.

La deuxième série de réunions a commencé avec deux ateliers, un avec les services sociaux (Ehpad, Contrat Local de Santé du SMADC) et un second avec les moyens de mutualisation. Les autres séries de réunions vont se dérouler fin février et début mars avant une restitution de l'ensemble au début des vacances.

- Pacte de gouvernance :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur l'avant-projet de pacte de gouvernance initié par la Communauté de Communes. Après chaque renouvellement général des conseils municipaux, il incombe au Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre d'inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur le principe d'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. Le conseil communautaire du 12 novembre 2020 a approuvé le principe d'élaboration d'un pacte de gouvernance. Un groupe de travail ad hoc a été constitué pour travailler sur un avant-projet, qui a ensuite été présenté à la conférence des maires du 30 novembre 2020 qui a apporté plusieurs amendements. Lors du conseil communautaire du 12 décembre 2020, l'avant-projet du pacte de gouvernance a été approuvé. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Mieux impliquer les conseillers/conseillères municipaux dans la vie intercommunale et permettre une réappropriation de l'EPCI par les communes.

- Créer de nouveaux modes d'échanges Communes – EPCI.

- Mieux expliquer et faire partager les choix intercommunaux.

Le pacte de gouvernance est l'occasion de réaffirmer des valeurs communes qui doivent guider l'action intercommunale :

- La solidarité, la proximité et l'équité entre les communes, afin d'éviter un repli sur soi des communes.

- Le respect et la transparence : ces valeurs doivent s'exprimer au sein de toutes les instances de dialogue.

- La recherche permanente du consensus.

- La concertation avec les communes.

Le pacte de gouvernance précise les modalités de fonctionnement du conseil communautaire, du bureau, des commissions thématiques, de la conférence des maires. Il contient un paragraphe sur les liens entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale et le conseil communautaire. Le pacte de gouvernance prévoit également la création d'une conférence du territoire et d'une convention des conseillers municipaux. Il rappelle les objectifs de réunions entre la direction générale de la communauté de communes et les secrétariats de communes. Enfin le pacte de gouvernance liste les outils mis en place pour mieux informer les conseillers communautaires et municipaux.

- Service d'aide à domicile :

Après la vaccination des résidents et des agents dans les EHPAD, une vaccination a été organisée en collaboration avec le SMADC pour la vaccination des agents d'aide à domicile aux centres de Saint-Eloy-Les-Mines et de Pontgibaud.

QUESTIONS DIVERSES :

- OPHIS : Les travaux de démolition des 20 logements des Dômes seront réalisés fin mars.
Les jeux seront récupérés et installés sur d'autres sites.

- Fondation Aubert et Duval :

La fondation attribuait des subventions aux associations locales : CRAC, Trail, Association Foyer rural ... Les ressources de la fondation ont diminué en raison du plan social en cours.

- EHPAD : Situation dans les EHPAD des Ancizes et Manzat concernant le COVID 19.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.